

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 14 décembre 2022 à 20h00

Casino de Rolle

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Rolle pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 36 communes sont présentes, représentant un total de 104 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Municipalités de Nyon et de Genolier – Mme Louise Schweizer, Arzier-Le Muids – Mme Maria Alvarez, Chavannes-de-Bogis – M. Vadim Rochat, Nyon – M. Vincent Moret, Coppet
Mme Miral Hamani, Signy – M. Pascal Colombo, Genolier – M. Frédéric Rhorbach, St-George – M. Christian Hay, Rolle – M. Christian Graf, Arnex – M. Nicolas Pellet, Gland - Mme Sylvie Mueller, Duillier et M. Philippe Esseiva, Arzier-Le-Muids .

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente fait remarquer une erreur dans le point 8 : il s'agit de l'année 2022-2026.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour avec cette modification est adopté par 102 oui, 0 non et 0 abstention

3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente demande que lorsque les délégués prennent la parole, ils donnent leur nom et prénom ainsi que le nom de leur commune afin de faciliter la prise du Procès-verbal.

Le Bureau tient à informer les nouveaux délégués que des modèles pour les rapports de commission se trouvent dans la Boîte à outils du site de Région de Nyon.

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, rappelle de respecter les délais pour rendre les rapports de commission. Chacun a reçu un échéancier avec les dates des séances du Conseil intercommunal pour 2023 ainsi que toutes les dates de retour des rapports. Le but est de pouvoir envoyer les rapports en même temps que l'ordre du jour afin de permettre à chaque délégué d'avoir le temps d'en prendre connaissance.

Le Bureau pourrait être amené s'il n'a pas reçu les rapports en temps voulu de devoir retirer des préavis de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'enregistrement des personnes en retard à la séance, il est possible d'intégrer, sans trop perdre de temps, les délégués, mais pour les suppléants, cela est plus compliqué puisqu'il faut les enregistrer manuellement et faire une interruption de séance. Donc le Bureau vous recommande d'être à l'heure aux séances. Mme la Présidente demande que les délégués transmettent ces informations à leurs suppléants.

Pour les vacances, Mme la Présidente rappelle que le Conseil a voté une modification des vacances en décembre 2021 : l'heure de séance est fixée à Fr. 45.-/heure et la rétribution pour la rédaction d'un rapport de commission est fixée à Fr. 45.-/heure, plafonné à 5 heures de travail, soit un montant maximum de Fr. 225.-

Elle précise que lorsque on parle de séance, c'est une séance lorsque l'ensemble des membres de la commission est officiellement convoqué. Dans les Fr. 45.-/heure de séance est compris le temps de préparation des commissaires précédant la séance.

L'indemnisation pour la rédaction du rapport est faite pour la rédaction proprement dite et non pour une simple relecture de ce rapport par les autres délégués.

En cas de répartition du temps consacré à l'écriture du rapport par une autre personne en supplément du rapporteur, c'est le Président de la commission qui gère et l'indique dans le tableau des vacances.

Mme la Présidente remercie les Communes qui se sont proposées pour accueillir les séances 2023 du Conseil intercommunal les 9 mars et 14 juin, il nous manque encore des salles pour les séances du 5 octobre et du 13 décembre 2023.

4. Communications du CODIR :

M. Mani, Président du Codir, annonce que le secrétaire général, M. Boris Mury, est absent pour raisons médicales jusqu'à mi-janvier et que tout se passe bien pour lui. C'est Mme Aline Dupontet, son adjointe, qui le remplacera. Le Codir la remercie pour tout le travail qu'elle fait ainsi que toute l'équipe technique du secrétariat pour le support apporté afin de palier à cette absence.

Mme Christine Girod, responsable politique du Territoire, communique des informations sur la démarche de la VTT : Vision Territoriale Transfrontalière, depuis le mois de septembre. Un premier atelier a eu lieu à Divonne où certains délégués ont participé, suivis d'autres ateliers participatifs en octobre et en novembre.

Cette démarche citoyenne est basée sur la participation de la population. Toutefois le Codir s'est rendu compte qu'il y avait une petite incompréhension dans la communication. C'est pour cela que Mme Christine Girod souhaite expliquer que cette démarche est organisée et centralisée dans la communication par un mandat qui est donné au canton de Genève qui a l'a confié à un bureau de Lausanne. Les actions qui ont été prévues par ce bureau sont les mêmes sur l'ensemble du territoire franco-valdo-genevois, elles s'appliquent donc tant du côté vaudois, genevois et français. Mais le public cible n'est pas habitué aux mêmes actions culturelles et politiques dans ces 3 entités. Ainsi la communication pour informer de la tenue de ces ateliers s'est uniquement concentrée sur de l'affichage public et des flyers déposés dans les greffes communaux ou encore sur les réseaux sociaux. Il n'y a pas eu de communication directe avec les conseil intercommunaux ou communaux. Ces spécificités locales n'ont pas été suffisamment prises en considération et ce relais n'a visiblement pas tout à fait bien fonctionné. Toutefois le dernier atelier a réuni suffisamment de personnes pour faire 2 groupes. Le Codir va tout mettre en œuvre pour que la communication passe

mieux.

Le 31 janvier 2023 aura lieu une séance de restitution des résultats du diagnostic des mandataires (bureau Urbaplan) sur chacun des PACA. Le comité formulera des orientations pour la suite des études. Toutes les Municipalités ont été invitées à désigner un représentant pour siéger au comité PACA Jura. Il est important que chaque commune soit représentée. Le délai d'inscription est fixé au 20 décembre 2022.

SRGZA : Système régional de gestion des zones artisanales : le travail qui a été fait avec les mandataires et les communes arrive à son terme. Une séance en octobre a réuni toutes les communes concernées pour valider cette étude finale. Les Municipalités doivent rendre leur préavis pour le 16 décembre 2022. En février-avril 2023 cette stratégie sera envoyée en consultation préalable au canton. En juillet aura lieu une consultation publique qui sera organisée à Nyon et août-décembre le plan Directeur sera soumis aux Conseils communaux et généraux pour adoption. La validation du Conseil d'Etat est espérée pour janvier 2024.

La planification qui a été proposée au début de cette démarche est, pour le moment, tenue.

Mme Valérie Jeanrenaud, responsable politique de la culture et du sport, présente le bilan de la politique culturelle 2012-2021. Sur la base de ce bilan, Région de Nyon va établir une nouvelle politique culturelle à partir de cette année.

Elle rappelle les objectifs de la politique culturelle : la Région se positionne comme un acteur important du soutien artistique régional, elle encourage la vie artistique. La vie artistique régionale est renforcée de manière pérenne. Le district de Nyon a un rayonnement artistique affirmé sur l'arc lémanique et les habitants de la région remarquent clairement un plus dans l'offre artistique.

Les objectifs de soutien à la culture sont définis par des critères et par des axes. Pour les critères, les projets doivent respecter un caractère régional, être qualitatif dans leur forme et leur contenu, être porteur d'innovation et de prise de risque. Les axes concernent eux la création artistique professionnelle, des lieux de production et d'expression artistique, la médiation culturelle et particulièrement tout ce qui a rapport avec le jeune public.

Pour mettre en place des objectifs, il faut des moyens, dont les conventions quadripartites quadriennales. Ce soir nous votons sur la convention pour le far°, mais il y a aussi la convention pour l'Usine à gaz, le Casino-Théâtre de Rolle et Visions du Réel. Ces conventions engagent l'institution elle-même, le canton, la ville et la Région. Ces quatre institutions bénéficient d'une subvention car leur rayonnement est non seulement régional mais suprarégional, national et international.

Seules ces quatre institutions sont soutenues financièrement par le budget et le FRET. Le FRET car de par leur aura national et international, elles sont importantes au niveau touristique et au niveau économique avec des retombées pour la Région.

Le deuxième moyen est le soutien régulier qui concerne les associations dont les activités sont reconduites chaque année. Ces institutions sont gérées par des équipes expérimentées. Il y a 20 projets que la Région soutient dans le domaine de la musique, théâtre, le livre, etc.. Ces soutiens réguliers sont financés par le Budget uniquement.

Il y a encore les soutiens ponctuels. Chaque année, entre 20 et 35 soutiens sont octroyés à des projets, tels que pièces de théâtre, projets pluridisciplinaires, enregistrements de disque, création d'œuvres musicales et autres événements. Ces projets ont lieu une fois ont l'avantage de renouveler

l'offre culturelle. Les demandes sont traitées trois fois par année, elles sont soumises à un groupe de consultation appelée « commission culturelle ». Les membres de cette commission sont des experts dans le domaine et les projets sont proposés au Comité directeur qui les valide.

Les soutiens ponctuels sont également financés par le budget.

Mme Valérie Jeanrenaud présente l'évolution du budget de la culture depuis 2013. On constate que de 2017 à 2019 le budget augmente et dès 2020, il baisse à cause des finances de la Région. On peut constater que pour l'année 2022 le budget est redescendu au niveau de l'année 2013.

Elle souhaite que le budget se stabilise afin de ne pas mettre à mal la pérennité des institutions et par là mettre à mal l'offre culturelle avec un déficit d'image et de notoriété et surtout de confiance avec la Région.

Sur ce constat la Région va établir une nouvelle politique culturelle et devra relever des défis pour trouver une cohérence entre l'ambition de la Région, le maintien de son tissu culturel, son renouvellement et les moyens accordés. Il faudra développer d'autres types de soutien que les soutiens financiers : des conseils aux artistes, intégrer des notions de durabilité que ce soit dans les manifestations mais également dans la création. Par exemple lorsqu'un spectacle est créé, l'idée serait d'augmenter la diffusion dans d'autres cantons ou d'autres villes. La même chose pour tout ce qui est infrastructures, par exemple les décors qui pourraient être réutilisés dans d'autres pièces de théâtre ailleurs en suisse.

Un document est disponible sur la politique culturelle de la Région.

5. Assermentations

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

Didier Feller – Carole Morina – Nicolas Deblue – Juliette Leprince-Ringuet – Monia Jaccard – Sylvain Tran – Robert Middleton.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 à Saint-George

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Il n'y a pas de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022, est adopté par 86 oui, 0 non et 17 abstentions

7. Préavis 18-2022 Programme pour la biodiversité de CHF 250 '000 répartis sur 5 ans

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad'hoc (CoHA) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Mario-Charles Pertusio, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoHa qui conclut à l'acceptation du Préavis 18-2022.

Mme la Présidente donne la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Martial Besson, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Rapport de gestion 2021.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis 18-2022 est adopté par 101 oui, 1 non et 1 abstention

M. Brno Dard remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce préavis.

8. Préavis 19-2022 Demande de crédit de CHF 330'000 pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2024

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc (CoHA) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Claude Farine, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoHA qui conclut à l'acceptation du Préavis 19-2022.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Francis Costiou, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Préavis 19-2022.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, demande si l'assemblée ne trouve pas que ce montant est trop élevé pour à peine 3'000 participants au far° par année ? Si on divise le montant de Fr 330'00.— par le nombre d'année et par le nombre de participant, c'est énorme.

Mme Valérie Jeanrenaud répond que cette question a été posée dans les deux commissions. Il y a un nouveau Conseil de fondation et une nouvelle équipe, tant à la direction qu'à l'opérationnel. Ils sont conscients que des efforts doivent être faits pour acquérir du public et vont mettre en place des activités de médiations culturelles destinées à différents publics.

M. Claude Farine estime qu'il ne faut pas faire un simple rapport entre la subvention accordée et le nombre de spectateurs car ce festival est bien plus que cela : c'est un festival qui ouvre de nouveaux chemins, qui aide des jeunes artistes. C'est un festival qu'il faut soutenir au-delà de l'attrait du nombre de spectateurs.

Mme Valérie Jeanrenaud ajoute que la ville de Nyon a augmenté sa subvention au far° de Fr 25'000.- et le canton a également augmenté sa subvention.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le Préavis 19-2022 est adopté par 82 oui, 11 non et 10 abstentions

9. Préavis 20-2022 Budget 2023 :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 20-2022.

M. Jacques Tschudin, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission CoFin qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion poste après poste.

Poste 100 Conseil intercommunal :

M. Damien Richard, Longirod, demande si le Codir va inclure les frais des apéritifs après les séances du Conseil intercommunal dans les prochains budgets ou si ces frais resteront à charge des communes qui reçoivent le Conseil intercommunal ? Ceci pour une question d'équité entre communes.

M. Frédéric Mani répond que la volonté est d'équilibrer les finances de la Région et remercie les communes qui reçoivent les séances du Conseil Intercommunal et qui offrent un apéritif comme pour toutes séances d'associations intercommunales accueillies dans nos communes. Cette convivialité permet d'équilibrer le budget.

Il n'y pas d'autre demande de parole, Mme la Présidente ferme la discussion.

Pour les postes suivants, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est fermée :

101 Comité de direction – 110 Administration – 120 Communication et Monitoring – 130 Service du personnel et des assurances– 140 DISREN – 150 Affaires culturelles – 160 Tourisme – 170 Sports – 180 Mobilité – 190 Transports publics – 210 Participations - 220 Service financier – 230 Amortissements, attributions aux réserves.

Poste 420 Développement territorial :

M. Cédric Gorgerat, Gingins, demande ce qui a motivé cette augmentation de frais de personnel sur ce poste ?

M. Paul Ménard répond qu'il a été nécessaire d'engager un équivalent temps plein pour soutenir le développement territorial dans le cadre du Grand Genève.

La discussion est fermée.

Pour les postes 820 Promotion économique régionale et 830 Energie et environnement, la discussion n'est pas demandée. Elle est fermée.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du budget.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 20-2022 est adopté par 94 oui, 3 non et 5 abstentions
--

10 . Préavis 21-2022 Demande de crédit de CHF 189'875 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins (DISREN)

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 21-2022.

M. Roberto Dotta, Chavannes-des-Bois, lit les conclusions du rapport de la CoHa qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente donne la parole au rapporteur de la Commission des investissements (CoInv) de lire les conclusions du rapport sur le préavis 21-2022.

M. Frédéric Guilloud, Arzier-Le-Muids, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission CoInv qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Damien Richard, Longirod, en tant que membre non-Disren, souhaite intervenir sur ce préavis. Quand il lit dans les rapports des commissions qu'on va financer une passerelle entre deux communes, Nyon et Prangins, il est surpris que la commune porteuse reporte les coûts sur les autres communes pour pouvoir financer cet objet. Un autre point qui le surprend c'est l'aspect régional car cet objet est déjà financé par le canton et la Confédération.

Il avait espoir que sa commune puisse revenir au DISREN, mais quand il voit les deux préavis de ce soir il se demande comment attirer les communes non-membres au DISREN ? Dans les prochains projets d'agglomération la Région va financer la route suisse entre Nyon et Gland avec une partie de la mobilité douce, ceci pour deux communes seulement et sur seulement 1 kilomètre.

Il invite les autres communes du DISREN à réfléchir à cet aspect et les conséquences si on veut que d'autres communes intègrent le DISREN.

Mme la Présidente tient à préciser que M. Damien Richard, est délégué d'une commune non-membre du DISREN et que normalement il n'aurait pas eu le droit de s'exprimer.

M. Gérard Produit répond que le souci des communes qui ne sont pas membres est un sujet important du Comité de Direction.

Les communes membres décident ici de financer la partie d'une commune non-membre du DISREN. Il y a deux projets très similaires dont un pour lequel les règles financières sont différentes puisqu'on a divisé par deux la part régionale pour ne pas pénaliser une partie des utilisateurs d'une commune non-membre. La ville porteuse a accepté de prendre à sa charge un sur-coût important que les communes membres représentées ici ne vont pas payer.

La commune porteuse a décidé de le faire même si elle a un voisin qui n'est pas membre du DISREN car elle a une responsabilité collective.

La participation de Région de Nyon est modeste en regard de l'investissement global.

M. Gérard Produit rebondit sur les propositions de la commission des finances qui souhaiterait avoir des informations sur les utilisateurs de cette passerelle. S'il devait y avoir des communes non-membre qui viendraient à financer ce projet, les montants viendraient en diminution de la part de la commune porteuse, mais cela ne baisserait pas le coût pour Région de Nyon.

M. Mario-Charles Pertusio complète que cette passerelle va être utilisée par de nombreux travailleurs et usagers de train et que c'est donc une utilité régionale.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 21-2022 est adopté par 88 oui, 5 non et 3 abstentions
--

11. Préavis 22-2022 Demande de crédit de CHF 346'311 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon (DISREN)

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 22-2022.

M. Gérard Mury, Borex, lit les conclusions du rapport de la CoHa qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente donne la parole au rapporteur de la Commission des investissements (CoInv) de lire les conclusions du rapport sur le préavis 22-2022.

M. Frédéric Guilloud, Arzier-Le-Muids, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission CoInv qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Michel Girardet, Gland, explique que si ces cheminements sont améliorés, c'est avant tout pour une question de sécurité. Il précise qu'ils n'ont pas seulement un intérêt régional mais aussi un intérêt international vu qu'ils sont sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle. La commission ad'hoc a relevé qu'elle a trouvé que c'était un projet luxueux et s'étonne que l'on ne fasse pas juste une amélioration de ce chemin existant en l'élargissant. M. Michel Girardet demande si cette variante a été étudiée et si oui à quels coûts ?

M. Gérard Produit explique qu'il y a eu différentes variantes puisque ces projets sont issus d'une étude du service de l'urbanisme de la ville de Nyon. C'est un jury qui a choisi ce projet. Il y a eu d'autres projets, certains plus chers, d'autres moins. Il y a une cohérence qui a été voulue par la commission. Des échanges ont été fait avec la commission sur le côté un peu luxueux et conséquent car on ne parle pas d'une simple passerelle qui évoque un petit pont pour tout un chacun de 3 m de large. Ici on est sur d'autres infrastructures parce qu'on est dans un réseau qui a été validé à l'époque par les différentes communes, la Région et le canton. En l'occurrence la stratégie vélo 2035 intègre ces données, c'est pour cela que nous avons des gabarits plus larges et une infrastructure plus conséquente parce qu'on est sur un parcours important puisqu'il y a un grand nombre de collaborateurs qui l'empruntent pour plus de 1000 places de travail. Le Conseil a voté le renforcement de l'utilisation des 4/4 du district de Nyon. Mais l'accessibilité à la gare de Nyon, celle de Coppet, de Gland et de Rolle fait partie de la stratégie de transfert modal qui est voulu par les autorités : Nous bénéficions de 40 % de la part de la Confédération. Il est possible de faire moins cher, mais le porteur du projet est une ville, donc une autorité communale qui décide du projet puis le Conseil Intercommunal est d'accord ou pas d'apporter sa contribution sur une somme relativement symbolique par rapport à l'entier de l'investissement. La détermination de la part de la Région ne tient pas compte du niveau de luxe mais du caractère pragmatique du projet avec des coûts standards. Si l'autorité communale décide de faire quelque chose de plus luxueux, cela n'entre pas dans le cadre d'intérêt régional et n'est pas pris en compte pour le montant demandé à la Région.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 22-2022 est adopté par 87 oui, 3 non et 7abstentions

12. Nomination d'un membre à la commission de gestion

Suite à la démission de M. Damien Richard, Longirod, le poste est à repourvoir.

Mme la Présidente rappelle que pour être éligible il ne faut pas faire partie de la commission de gestion, ne pas être issu d'une municipalité représentée au Comité de direction et il faudrait un représentant de Terre Sainte.

M. Yvan Rueff, Crans, demande s'il est possible d'en faire partie si sa commune n'est pas dans le DISREN ?

Mme la Présidente lui répond que ce n'est pas un problème.

M. Yvan Rueff, Crans, se présente.

M Yvan Rueff, Crans, est nommée membre à la commission de gestion pour 2022-2026.
--

13. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Réponse du Comité de direction au Postulat de Michel Girardet du 15 décembre 2021 *Création d'une convention pour sauver les pistes de ski de Saint-Cergue.*

Une commission ad'hoc étudiera ce préavis.

M. Michel Girardet demande si la réponse du Codir va être positive et va donc proposer une convention avec Saint-Cergue ? Dans le budget il a constaté qu'on a déjà accordé cette aide pour un an. Car si tel est le cas il n'estime pas nécessaire de nommer une commission.

Mme la Présidente explique que le principe est de passer par une commission si on a un postulat.

M. Michel Girardet, Gland, réitère sa question est-ce que la réponse du Codir est oui et une convention sera soumise en 2023 ?

M. Frédéric Mani répond que la réponse est oui : le Codir va présenter un préavis avec une convention. Si le postulat est maintenu il est obligatoire de nommer une commission.

Au vu de cette réponse, M. Michel Girardet, Gland, retire son postulat.

Il n'y a donc pas lieu de nommer une commission ad'hoc.

Préavis 23-2023 : Demande de crédit pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des Modes doux et des bus :

Sont nommés :

Mme Valérie Issumo, Marchissy - M. Jean-Luc Richard, Crassier – M. Alain Barraud, Chavannes-de-Bogis – Mme Marinella Page, Bursinel – M. Fabrizio Nassisi, Tannay.
--

14. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Frédéric Mani présente ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année au nom des collaborateurs et du Comité de Direction.

Il remercie la Municipalité de Rolle pour l'apéritif qui est offert.

La représentante de la Municipalité de Rolle prend la parole pour présenter ses vœux pour la nouvelle année et inviter le Conseil à un apéritif.

Prochaine séance : le 9 mars 2023 à Founex.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Rolle pour le prêt de la salle et pour l'apéritif.

La séance est levée à 21 h 45

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 20.12.2022